



COFIL – Préfiguration des actions sur le territoire du Loir aval

19 novembre 2019 – Mansigné

Le 19 novembre 2019, le Comité de pilotage du contrat territorial du Loir en Sarthe élargie aux porteurs de projets des territoires voisins s'est réuni à Mansigné.

Ordre du jour :

1. Organisation de la maîtrise d'ouvrage et dynamiques en cours
2. Proposition de stratégie territoriale à l'échelle du Loir aval
3. Présentation de l'outil Contrat Territorial Eau (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
4. Proposition de déclinaison opérationnelle sur le volet milieux aquatiques

Liste de présence : cf. [Annexe 1](#)

CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE

Il est précisé que cette réunion du Comité pilotage élargie à l'ensemble des acteurs du Loir aval est la première sous ce format.

L'étude bilan réalisée au terme du contrat territorial du Loir en Sarthe ainsi que les propositions des acteurs réunis en atelier le 27 juin 2019 ont permis d'établir un projet de stratégie territoriale en quatre volets :

- Restaurer les milieux aquatiques et les continuités écologiques ;
- Gérer de manière durable et équilibrée la ressource en eau ;
- Préserver et valoriser la vallée alluviale du Loir et ses activités ;
- Préserver et valoriser la biodiversité remarquable et ordinaire.

Cette stratégie est globalement partagée par les membres du COPIL. Elle témoigne d'une volonté d'élargir le spectre d'intervention au-delà de la restauration des milieux aquatiques. Elle est considérée comme cohérente avec la prise en compte de la problématique « inondations ».

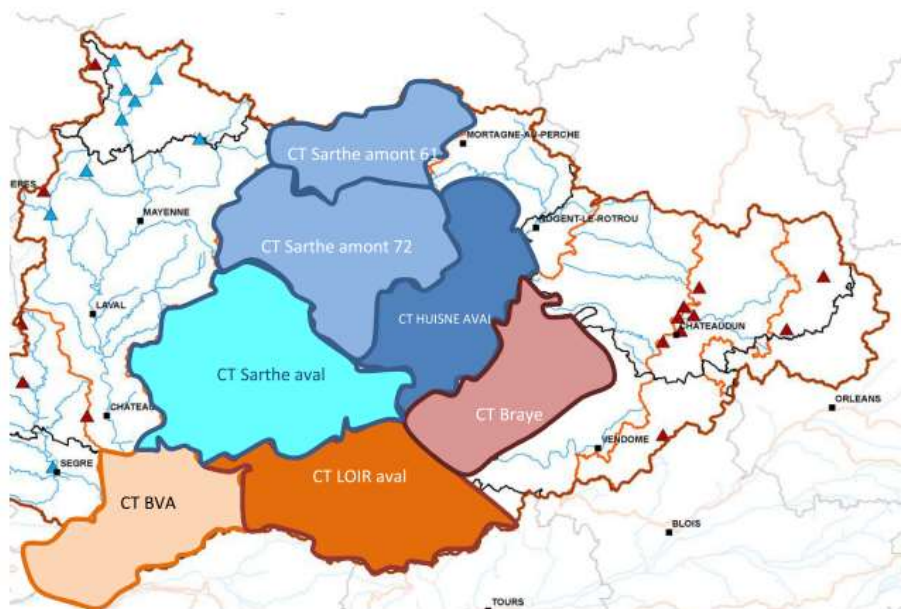
S'agissant de la continuité écologique, une meilleure coordination interdépartementale est souhaitée par certains participants.

ECHELLE DE TRAVAIL ET GOUVERNANCE

Le Comité de pilotage s'accorde sur l'intérêt de travailler à l'échelle du bassin versant du Loir aval. Il propose par ailleurs d'élargir les réflexions au bassin de la Braye sur lequel une étude de diagnostic préalable est en cours.

Il est rappelé que sur certains sujets les efforts pourront être concentrés sur des territoires ou masses d'eau spécifiques afin de rechercher la meilleure efficacité possible et permettre une valorisation des résultats positifs.

Organisation Cible proposée : 6 territoires de contrats pour les milieux aquatiques conjuguant les échelles de travail des CRBV, l'opérationnalité de la maîtrise d'ouvrage et les cohérences hydrographique



Une première proposition d'organisation est présentée. Elle s'appuierait sur un comité pilotage chargé de suivre l'avancée des actions et d'ajuster le programme au besoin (1 réunion par an). L'animation de ce COPIL serait confiée à la cellule d'animation du SAGE afin de ne pas créer de lien hiérarchique avec les maîtres d'ouvrages locaux.

Les acteurs présents estiment que cette organisation est de nature à renforcer les coopérations avec les territoires voisins sans remettre en cause l'autonomie des maîtres d'ouvrages locaux.

Au-delà de cette organisation, certains participants insistent également sur l'importance de disposer d'une animation suffisante sur le terrain pour garantir la mise en œuvre des actions. Une mise en réseau des techniciens de rivières pourrait être envisagée à terme.

PRESENTATION DE L'OUTIL CONTRAT TERRITORIAL EAU

Le Contrat territorial unique (CTU) est un outil financier et non un programme. Il traduit une nouvelle ambition de l'Agence de l'eau et de la Région en ouvrant à d'autres thématiques (gestion quantitative, usage du sol, pratiques agricoles). Il permet également de faire converger les différents outils financiers existants en un seul contrat.

Un échéancier prévisionnel est présenté avec une perspective de contractualisation au début de l'année 2021.



Il est précisé que l'Agence de l'eau n'accorde pas de financement en dehors des contrats. Pour l'année 2020, dans l'attente de la signature d'un nouveau contrat, le financement de l'animation et des études est donc conditionné à la demande d'éligibilité du territoire qui devrait être présentée courant Mars.

DECLINAISON OPERATIONNELLE

A titre d'illustration, une déclinaison opérationnelle du programme par masse d'eau est présentée. Elle servira de base à la construction du futur programme d'actions.

Si sur le volet milieux aquatique, les acteurs et pistes d'intervention sont bien identifiés, ça n'est pas forcément le cas sur les autres thématiques transversales. A ce titre, chaque porteur de projet potentiel pourra être rencontré de manière individuelle ou collective afin de construire un programme d'actions réaliste à l'échéance 2023.

Plusieurs masses d'eau font ou feront prochainement l'objet d'études diagnostic préalable. Il est proposé de contractualiser avec ces territoires dès 2020 afin de prévoir une enveloppe permettant de couvrir les études réglementaires le cas échéant et les travaux prévisionnels.

A ce jour, pour différentes raisons, certaines masses d'eau n'ont pas fait l'objet de diagnostics approfondis. Il est proposé d'ici 2023 de collecter un minimum d'éléments de connaissances.

COMPTE RENDU

En matière de biodiversité, le Leuray et le ruisseau des Cartes présentent selon le CEN Pays-de-la-Loire des potentialités intéressantes (présence de tourbières alcalines en tête de bassin versant).

La vallée des Cartes fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs locaux (préemption de terrains par la CC Baugeois Vallée). La dernière évaluation DCE témoignant d'un équilibre fragile, invite à s'intéresser aux pratiques d'assolement à l'échelle du bassin versant. Plutôt que de lancer une étude GEMAPI, il est proposé de mettre autour de la table la CCPF, la CCBV, le CEN ainsi que la Chambre d'agriculture. La fiche actions sera revue en conséquence.

S'agissant de l'Argance, un programme d'actions sur 10 ans a été validé. Il comprendrait un volet milieux aquatique et un volet animation agricole (irrigation, plans d'eau).

Sur un autre sujet, il est précisé que la CCPF mène dans le cadre du PLUi une étude hydraulique afin d'évaluer les conditions d'écoulement sur le territoire intercommunal. Les pistes d'intervention issues de cette étude ne devraient pas s'inscrire directement dans le futur contrat.

La CC Loir Lucé Bercé porte pour le compte d'un groupement de commande composé de la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille et de la CC de l'Huisne Sarthoise, une étude diagnostic sur les masses d'eau en état moins que bon. Un programme d'actions devrait être proposé courant 2020. Dans le même temps, un travail de sensibilisation visant l'occupation du sol en tête de bassin versant va être engagé.

Le Syndicat FLAMM a déposé une Déclaration d'Intérêt Général afin d'engager la seconde tranche de travaux sur l'Aune et ses affluents. L'enquête publique devrait être lancée courant mars 2020. Parallèlement, deux études devraient être lancées : un diagnostic des cours d'eau sur le Ris Oui, le Carpentras, le Gruau et la Fare et un diagnostic des ouvrages sur la Fare et l'Ardillère.

FIN DE L'ETUDE BILAN DU CTMA LOIR EN SARTHE

Le COPIL valide la dernière phase de « préfiguration des actions » conduite par le groupement ICEMA et IDEA RECHERCHE dans le cadre de l'étude bilan du CTMA Loir en Sarthe. La mission du groupement en question s'achèvera dès réception des livrables de l'étude conformément au CCTP.

ANNEXE 1 : Liste de présence

PRENOM / NOM	STRUCTURE
M. Marc ROCHEREAU	AFB
M. Romain LIGOT	AFB
Mme. Maud COURCELAUD	Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. Jean WEIL	ASMR 72
M. Olivier DE MAUPOU	CADVIL
Mme. Monique CHALUMEAU	CADVIL
M. Jean-Louis LE DROGO	CC Baugeois Vallée
M. Claude JAUNAY	CC du Pays fléchois
M. Jean-Claude BOIZIAU	CC du Pays fléchois
M. Julien DEPEINT	CC du Pays fléchois
M. Guillaume CHAPIN	CC Loir Lucé Bercé
M. Marek BANAZIAK	CEN Pays-de-la-Loire
M. Yoann CORVAISIER	Chambre d'agriculture
Mme. Camille MOULARD	CIVAM AD 72
Mme. Agnès ROGER	CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
M. Benjamin GASCHE	Département de la Sarthe
M. Alexandre DELAUNAY	Etablissement public Loire
M. Bernard SAUTJEAU	ICEMA
Mme. Amandine PERRIAUD	PETR Pays Vallée du Loir
M. Francis DORLENCOURT	Sarthe Nature Environnement
Mme. Valérie MONCHATRE	Syndicat mixte FLAMM